

Le contexte

Devant l'évolution des professions paramédicales, et notamment celle des aides-soignants (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, et aide médico-psychologique) en terme de fonctions et responsabilités, il paraît nécessaire de réajuster les connaissances de chacun sur ses possibilités et limites en terme d'exercice professionnel pour que la collaboration ne souffre pas de glissement de responsabilités. Ceci d'autant plus que nous sommes dans un système de santé dans lequel chacun doit se sentir concerné et responsable de son activité.

L'action proposée permettra aux participants :

Permettre aux participants de repérer les situations professionnelles susceptibles d'engager la responsabilité de l'hôpital, ainsi que leur responsabilité personnelle civile et pénale et/ou disciplinaire
Travail sur la délégation, la sectorisation

INTERVENANT (S)

Consultant-formateur en droit social et médico-social

ELEMENTS DU PROGRAMME

- Les situations professionnelles susceptibles d'engager la responsabilité de l'hôpital, ainsi que leur responsabilité personnelle civile et pénale et/ou disciplinaire
- La délimitation des compétences et le rôle de chacun au sein de l'équipe
- La mise en jeu de la responsabilité
- Les infractions pénales susceptibles d'être commises à l'hôpital
- Responsabilité spécifique a l'encadrement des étudiants en stage

Pour un projet adapté à votre demande, merci de nous consulter

[E.FOR.S](#)

E. FOR. S

ENSEIGNEMENT • FORMATION • SANTE

Siège social : 35 cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE - Annexe Région Nord : 12 place Saint Hubert
59000 Lille

Tél. : 04 91 59 94 90 • Fax 04 91 55 02 37 • E.mail : efors-sante@wanadoo.fr • www.efors.fr

E.U.R.L. 7.622.45 € - SIRET 400 881 231 000 49 - APE 8559 A - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 06 415 13